

Conseil municipal du 30 mars 2016

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, BAUDARD Didier, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, BUCHAILLOT Thierry, VIELLARD Benoît, LAPLACE Jean-Louis, GAUTHIER Audrey, PESENTI Bruno, LABOUROT Céline
ROUSSEAU François a donné procuration à HUMBLLOT Yves

COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION 2015 :

Après examen des documents comptables qui lui sont présentés, le Conseil Municipal, APPROUVE les comptes administratifs 2015 présenté par le Maire et le Compte de gestion présenté par le Trésorier qui font apparaître les résultats de clôture suivants de :

- 372 806.37 € pour le budget communal principal. Vote unanimité
- 171 434.98 € pour le budget assainissement. Vote unanimité
- 223 486.80 € pour le budget lotissement. Vote : Unanimité

BUDGETS PRIMITIFS 2016 :

Présentation des budgets primitifs 2016, proposés par M le Maire :

- ✓ Budget primitif principal 2016 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
 - Section de fonctionnement : 951 123 €
 - Section d'investissement : 546 464 €Vote : Unanimité
- ✓ Budget primitif assainissement 2016 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
 - Section de fonctionnement : 140 052 €
 - Section d'investissement : 187 977 €Vote unanimité
- ✓ Budget primitif lotissement 2016 qui d'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
 - Section de fonctionnement : 198 537 €
 - Section d'investissement : 223 487 €Vote : Unanimité

QUESTION DIVERSE :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Donne son accord de principe pour la vente d'un terrain communal en vue de l'installation d'une station de lavage
- Fixe à un an la durée d'amortissement de la participation financière de la commune aux travaux SIDEC d'enfouissement des réseaux électriques, d'un montant de 586.12 euros.
- Décide d'accorder, à un habitant de PARCEY, une remise sur le tarif de location de la salle des fêtes, en raison d'avaries subies lors de la location

M.PESENTI donne le compte rendu du conseil de classe du 22 mars dernier et souligne, notamment, une sensible augmentation des effectifs pour la rentrée prochaine.

Séance levée à 22 H 00

LE MAIRE
Jean-Pierre FAIVRE